

- Espace Seniors -



ESPACE
SENIORS

*L'assurance autonomie
pour les nuls*

La situation en Wallonie

(Analyse)

Secrétariat national d'Espace Seniors
isabelle.capiaux@solidaris.be • 02 515 02 66

Décembre 2016

Editrice responsable : Florence Lebailly • Place St Jean, 1/2 • 1000 Bruxelles



1. Introduction

En 2011, la sixième réforme de l'Etat a entraîné le transfert de compétences du fédéral vers les régions. Il s'agit d'une grande partie de la santé et des maisons de repos, de la politique du handicap et des allocations familiales. Afin de gérer ses nouvelles compétences, la Région wallonne a créé l'Aviq (Agence pour une Vie de Qualité) qui aura entre autres comme mission, la mise en place de l'assurance autonomie.

Qu'est-ce cette nouvelle assurance ? A qui est-elle destinée et pourquoi ?
Ce qu'on en sait aujourd'hui...

2. L'Aviq, en quelques mots

Ce nouvel organisme wallon, installé à Charleroi, a reçu des missions très larges : promotion et prévention de la santé, politique hospitalière, accueil et hébergement des personnes handicapées, malades, âgées... Cette nouvelle agence est donc au service des citoyens pour les accompagner tout au long de leur vie.

Quelles sont ses tâches principales ?

- Bien-être et santé : remboursement des prestations en maison de repos et de soins, organisation de la première ligne d'aide et de soins, prévention et promotion en matière de santé, aides à domicile... ;
- Handicap: aide à l'aménagement du domicile, soutien à l'intégration socio-professionnelle des personnes handicapées, politiques relatives à l'accueil et hébergement, sensibilisation et information en matière d'handicap... ;
- Allocations familiales : définition des prestations d'allocations familiales, gestion des budgets et contrôle des caisses y afférant...

Les missions et priorités de l'Agence sont fixées et précisées dans un contrat de gestion conclu entre l'Agence et le Gouvernement wallon, renouvelable tous les 5 ans.

3. L'assurance autonomie, pour qui et pourquoi ?

L'assurance autonomie wallonne repose sur un principe assurantiel et est basée sur la solidarité. Elle poursuit trois objectifs principaux¹ :

- Accompagner la dépendance due à l'âge, au handicap ou à la maladie tout au long de la vie ;
- Augmenter la lisibilité des conditions d'accès au droit pour les citoyens et les acteurs ;
- Soutenir le secteur d'aide à domicile par la régularisation et le contrôle des prestations.

Toutes les personnes habitants en Wallonie, quel que soit leur âge, sont concernées par l'assurance autonomie. L'affiliation se fera d'office via la mutuelle ou pour ceux qui n'en ont pas, via la CAAMI (Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité).

La cotisation sera obligatoire et perçue par la mutuelle à partir de 26 ans. Vous paierez 50 euros par an ou 25 euros si vous êtes bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM).

¹ Présentation de Sigrid Brisack, conseillère au Cabinet Prévot, lors de la conférence organisée par SENOAH : « Envisager aujourd'hui son chez soi de demain, une démarche autodéterminée ? », le 8 décembre 2016.

Si vous ne payez pas votre cotisation annuelle, vous risquez deux types de sanctions, une amende administrative et le non-bénéfice des avantages de l'assurance autonomie pendant une période déterminée.

En cas de besoins, quelles sont les conditions pour ouvrir les droits à l'assurance autonomie ?

- Etre dans un état de dépendance grave et prolongée ;
- Etre en ordre de cotisations ;
- Résider légalement sur le territoire wallon au moment de la prise en charge, depuis au moins 3 ans.

Et les seniors dans tout ça ?

Rien n'est encore définitif mais il semble qu'il y aurait une intervention dans le prix de la journée pour les personnes résidants en maison de repos. Celle-ci serait modulée en fonction de l'évaluation de la perte d'autonomie et des revenus.

Au domicile, l'intervention couvrirait un nombre d'heures de prestation en nature, aide ménagère, aide familiale, garde à domicile... Ces différentes aides devront être prestées par un prestataire agréé, dans le milieu familial, en résidence-service ou en habitation protégée et ne pas dépasser une durée maximale (ici, le flou demeure, aucune durée n'est encore fixée officiellement).

4. Quelques réflexions à propos de cette nouvelle assurance autonomie

Pour notre collègue Fanny Dubois, la solidarité entre citoyens reste de mise.

Par le développement de cette assurance autonomie, l'Etat conserve sa volonté de répondre collectivement au vieillissement démographique. Il aurait pu laisser la demande de soins et d'accompagnements des personnes âgées et/ou handicapées dans les mains du secteur privé (comme c'est le cas aux USA) ou encore reléguer ces tâches à l'aide informelle (comme dans certains pays du sud). De plus, le paiement de cette assurance sera obligatoire, contrairement au régime d'assurance privative où c'est l'individu qui décide s'il cotise ou non. La solidarité entre les citoyens est donc respectée par ce principe d'obligation².

Pour Fanny Dubois, les citoyens sont malgré tout soumis à un régime assurantiel plus individualiste.

Même si, dans ce régime régionalisé de sécurité sociale, nous constatons tout de même que les citoyens sont plus soumis à la responsabilité de leur santé qu'auparavant. En effet, la part d'argent ajoutée au pot commun provient de leur portefeuille et non plus des cotisations sociales. La responsabilité des détenteurs des moyens de production n'est plus engagée ici dans ce supplément de prise en charge des risques rencontrés dans la vie³.

Philippe Defeyt, économiste, se dit chaud partisan de l'assurance autonomie mais regrette la complexité de son fonctionnement. Pour lui, la mutuelle devra intervenir deux fois, pour le

² Une assurance autonomie en Wallonie ? Rides Magazine, n°6, avril-mai-juin 2016

³ Idem

prélèvement de la cotisation d'abord et pour le paiement des indemnités ensuite. Il propose donc des pistes pour simplifier tout cela.

En commençant par financer l'assurance autonomie par un additionnel à l'impôt des personnes physiques (IPP). Parler de solidarité accrue n'est que modestement vrai. Il vaut mieux un financement lié à la hauteur des revenus, principe fondamental des prélèvements qui financent la sécurité sociale, et une aide basée davantage sur les besoins, qu'un financement forfaitaire et un barème lié au revenu. Dans le premier cas joue à plein la solidarité entre les bien-portants et ceux qui ont perdu de l'autonomie. En outre, toutes les personnes à très petits revenus qui ne paient pas d'impôt sur les revenus - et beaucoup de seniors sont dans ce cas - seront exonérées du financement de l'assurance autonomie⁴.

Il propose aussi que les moyens financiers récoltés soient directement dirigés vers les services d'aides aux personnes, comme c'est le cas actuellement.

Les moyens financiers récoltés par l'administration wallonne peuvent être dirigés directement vers les services d'aides et de soins à domicile, comme aujourd'hui. Ceux-ci sont parfaitement capables d'établir les besoins et d'établir un plan d'aide. Ils sont en capacité de maîtriser et d'utiliser l'échelle d'évaluation de la perte d'autonomie qui sera choisie. Ils auront simplement à intégrer le principe d'un double barème : un pour les interventions "habituelles" et un pour les prestations couvertes par l'assurance autonomie. Ils auront donc un seul interlocuteur financier parce que les services rendus, dans l'assurance autonomie ou hors de celle-ci, sont de même nature. Pour les maisons de repos, le circuit actuel resterait inchangé. On évite ainsi bien des complications administratives (on s'inscrit dans des mécanismes bien connus et maîtrisés de financement des services d'aides et de soins à domicile) et des flux financiers inutiles⁵.

5. Conclusions

Vivre chez soi le plus longtemps possible reste le premier choix des personnes en perte d'autonomie. Nous espérons que les interventions couvriront tous les besoins rencontrés par les personnes dépendantes, tout en respectant leurs choix de vie.

Pour Espace Seniors, la mise en place de cette assurance autonomie semble donc tout à fait pertinente.

Nous souhaitons aussi que cette nouvelle assurance permette de structurer et de renforcer les aides à domicile ou en institution, tout en apportant un soutien indispensable aux aidants proches qui soutiennent une personne âgée dans sa vie quotidienne, parfois au détriment de leur propre qualité de vie.

Cela étant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les textes définitifs ne sont pas encore établis et certaines informations communiquées ici risquent probablement d'être modifiées : modalités de financement, des prises en charges...

Retenons que si le projet de l'assurance autonomie est séduisant, il faudra cependant veiller à ce qu'il conduise effectivement à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie qui vivent à domicile.

⁴ <http://www.lalibre.be/debats/opinions/un-modele-plus-simple-pour-l-assurance-autonomie-57f3bf42cd70871fc4257198>,

⁵ idem

L'ambition de cette assurance sera évidemment guidée par les budgets que le politique lui allouera et ils ne seront pas suffisants demain pour rencontrer tous les besoins identifiés. Par ailleurs, nous serons particulièrement attentifs à ce que l'intégration des budgets APA aux budgets de l'assurance autonomie ne crée pas plus de précarité auprès des publics déjà vulnérables.

Gageons donc que ce projet politique de l'assurance autonomie rencontrera effectivement les besoins et attentes de tous les publics concernés par la perte ou le manque d'autonomie et qu'au-delà du refinancement des services existants, il participera concrètement à la construction d'une société plus juste et plus solidaire.

Qui sommes-nous ?

Espace Seniors est une association d'éducation permanente faisant partie du réseau Solidaris, active sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contribuer au développement d'une citoyenneté active des seniors, promouvoir leur participation active et leur intégration sociale, favoriser leur bien-être, leur santé et leur épanouissement sont quelques-uns de nos objectifs.

Pour cela, nous organisons des actions de proximité (groupe de soutien, formations...) et des actions d'information, de sensibilisation et de prévention (campagnes, conférences, brochures...).

Retrouvez toutes nos analyses sur www.espace-seniors.be !